

Rotary Armentières



CONCOURS INTERDISTRICT D'EXPRESSION ORALE ET DE COMMUNICATION

Ce concours créé en 1981 par le Rotary club Armentières est réservé aux lycéennes(ens) de classes Premières et Terminales comprend 3 étapes et regroupe deux Districts du Rotary ; le D1520 (moitié ouest du Nord – Pas de Calais – Somme) et le D1670 (moitié est du Nord – Aisne – Ardennes)

CONCOURS-LOCAL

MERCREDI 22 JANVIER 2025 – 14H00 – SALONS D'HONNEUR Mairie Armentières

Réservé aux Lycées armentériens et organisé par le Rotary club Armentières (5 candidats par Lycée)

Chaque candidat présentera deux exposés :

- **Le premier sur un sujet libre, choisi par lui et préparé préalablement**
- **Le second sur un thème imposé, à choisir entre deux sujets dévoilés lors du concours ; 30 mn de préparation après le premier passage**

Durée des exposés : entre **3 minutes (minimum) et 5 minutes (maximum)**. Le jury de professionnels de la Communication tient compte d'une durée non respectée.

Le sujet libre peut être le reflet d'une expérience personnelle à faire connaître, d'un projet, d'une activité de loisir pratiquée, d'un point de vue original sur un sujet d'actualité, etc...

Les deux premiers de chaque concours local sont invités à participer à l'une des deux demi-finales

Le candidat classé troisième est suppléant (pour le cas où l'un des deux premiers de sa sélection serait indisponible).

Le public est invité à désigner le meilleur candidat et lui attribuer un **"Prix spécial du public"**.

DEMI-FINALES

SAMEDI 15 MARS 2025 – 14H00 – SALONS D'HONNEUR Mairie Armentières
SAMEDI 22 MARS 2025 – 14H00 – Doullens

Armentières recevra les lauréats des concours locaux du Nord du District, Doullens ceux du Sud du District et les lauréats armentériens

Un seul exposé, sur un thème imposé **à choisir entre deux sujets dévoilés lors du concours** proposés par le représentant du gouverneur et dévoilés à chaque candidat **30 minutes** avant son passage.

Les TROIS premiers candidats de chacune des deux demi-finales du DISTRICT 1520 sont invités à participer à la finale interdistricts

Le candidat classé quatrième est désigné suppléant, il ne peut concourir en finale qu'en cas de défaillance d'un des trois premiers de sa sélection. En aucun cas, un suppléant ne peut concourir pour une autre sélection que la sienne.

Le public est invité à désigner le meilleur candidat et lui attribuer un **"Prix spécial du public"**.

FINALE INTER-DISTRICTS

SAMEDI 24 MAI 2025 – 14H00 – Lycée professionnel Saint-Joseph Hazebrouck

La finale réunit six candidats sélectionnés par chacun des deux districts 1520 et 1670, soit un total de **12 candidats** issus des demi-finales.

Elle sera cette année organisée **par le District 1520**

Il n'y a pas d'épreuve à sujet libre. **Un seul sujet est proposé**, dévoilé à chaque candidat 30 minutes avant son passage.

Le sujet de la finale est choisi conjointement par les Gouverneurs et leur représentant.

Le public est invité à désigner le meilleur candidat et lui attribuer un **"Prix spécial du public"**.

CONDITIONS GENERALES

Le concours s'adresse exclusivement aux élèves des classes de Première et de Terminale toutes sections confondues. Il n'y a pas de candidats libres : ils doivent être présentés par leur lycée.

Les présentations des élèves ne doivent mentionner que leur nom (ET PAS CELUI DE LEUR LYCEE)

L'utilisation des tablettes et portables est interdite dans toutes les étapes du concours et est éliminatoire.

Les élèves ayant déjà participé à un concours antérieur peuvent de nouveau être candidats sous réserve de remplir les conditions précédentes et de ne pas avoir été classés en première position à la finale du concours de l'année écoulée.

Critères d'appréciation

Les critères d'appréciation et leurs valeurs respectives sont :

1. le fond, noté sur 8 points. Les membres du jury sont invités à apprécier : l'analyse, l'argumentation, la manière d'aborder le sujet, la synthèse.

2. la forme, notée sur 8 points. Elle concerne : le style, l'élocution, la qualité du français, la conviction.

3. la présentation, notée sur 4 points. Ce critère vise spécialement l'aspect visuel de la prestation et plus particulièrement : le contact avec l'auditoire, la gestuelle, le maintien.

La durée de l'exposé

Une durée inférieure à trois minutes est éliminatoire.

La durée habituelle se situe entre quatre et cinq minutes. Il est souhaitable qu'un rotarien soit désigné pour indiquer le temps écoulé au candidat.

A 5 minutes, le candidat est invité à conclure en quelques mots...

Composition des jurys, délibérations et proclamations des résultats

Les jurys sont composés de cinq personnes choisies par les organisateurs.

Tous les membres du jury disposent d'une voix lors d'un vote.

La voix du Président du jury est prépondérante en cas d'ex aequo.

Le jury délibère à huis clos pendant une trentaine de minutes (voir « critères d'appréciation »).

Les décisions du jury sont sans appel.

La composition des jurys doit être très étudiée. Ils devraient être composés, dans la mesure du possible, de spécialistes de l'expression orale et de la communication (journalistes, chargés de communication, acteurs, avocats, magistrats, etc...). Les membres du jury ne doivent pas appartenir à l'établissement scolaire de l'un des candidats. Le responsable du concours peut assister aux délibérations du jury sans intervenir (sauf s'il estime que le règlement n'est pas respecté).

DOTATIONS

1) Pour la Sélection dans les établissements scolaires : à la discrétion du ou des clubs organisateurs

2) Concours-local : à charge du ou des clubs organisateurs :

↳ 150 € pour le premier

↳ 100 € pour le second

↳ 70 € pour le suppléant

Plus un livre de qualité, ou son équivalent en bon d'achat, à chaque candidat

3) Demi-finale : à charge de l'ensemble des clubs participants à la demi-finale (le trésorier du club organisateur adressera une facture aux trésoriers des autres clubs concernés)

↳ 250 € pour le premier

↳ 150 € pour le second

↳ 100 € pour le troisième

↳ 75 € pour le suppléant

↳ 100 € pour le prix du Public

Un livre et un diplôme sont remis à chaque candidat par les membres du jury.

4) **Finale inter-districts** : prise en charge par les districts 1520 / 1670

Les 3 premiers prix sont de :

- 👉 750 € pour le premier,
- 👉 500 € pour le second,
- 👉 350 € pour le troisième, et de
- 👉 150 € pour le prix du public.

Des livres de qualité et des diplômes signés des deux Gouverneurs et du Président de Jury sont remis à tous les candidats de cette finale interdistrict.

Un diplôme sera remis à chaque candidat par les organisateurs et les membres du jury, éventuellement par les personnalités présentes.